Connaissance et Vie d'Aujourd'hui
Namur

Le 10 septembre 2020

Belgique 1970 – 2020 : un pays aux transformations politiques multiples

Jean FANIEL, docteur en sciences politiques et directeur général du CRISP, le Centre de recherche et d'information socio-politique.

Monsieur Faniel nous présente aujourd'hui la conférence qu'il n'a pu donner l'an dernier en raison de la crise sanitaire. Il n'a pas changé son intitulé, choisi à l'automne 2019, car celui -ci n'a rien perdu de sa pertinence ni de son actualité comme il le constate d'emblée en demandant à l'auditoire de citer quelques mots caractérisant l'évolution du pays au cours du dernier demi-siècle ; régionalisation, rapports communautaires, écologie, avortement lui sont notamment cités. La méthode proposée par l'orateur consiste à envisager sous différents angles comment notre pays a connu et intégré des transformations générales importantes qui touchent à la fois les domaines politique, socio-économique et éthique. Il rappelle que les précisions et données techniques sont renseignées dans les publications du CRISP.

Contexte politique

On est passé de la guerre froide à la mondialisation et de l'Europe des Communautés à l'Union européenne. Sur une ligne du temps, quelques dates marquent un tournant décisif.

- 1970 - Fin des trente glorieuses et crise pétrolière.
- 1979 - Margaret Thatcher en Angleterre et Ronald Reagan aux USA lancent des réformes économiques inspirées des théories du Britannique John Meynard Keynes (1883-1946) qui estime qu'il incombe au gouvernement d'atténuer les irrégularités des cycles économiques. Ce modèle néo-libéral favorise les entreprises (baisse des impôts) pour sortir de la crise. En dépit des dommages sociaux qu'il entraîne, il sera largement diffusé dans les années 80 surtout après la chute du Mur de Berlin en 1989.
- 1993 - Création de l'Union européenne et en 1999, de l'Euro, sa monnaie unique.
- 2001 - Début de la vague des attentats.
- 2008 - Crise financière.
- 2020 - Crise sanitaire Covid-19.

Contexte économique

On est passé du plein emploi à une crise permanente. Ce chômage massif persistant traduit aussi une évolution démographique (travail des femmes et des jeunes "*derniers entrés, premiers sortis*"). En même temps, la dette publique n'a cessé de croître ce qui a généré des politiques d'austérité suivant les critères définis par le Traité de Maastricht en 1993. La Belgique avait ainsi pu ramener son déficit de 130 à 80 % de son PIB à la veille de la crise sanitaire actuelle !

Évolution politique de la Belgique

Selon l'expression de Gaston Eyskens, on est passé *"de la Belgique de Papa"* à un État fédéral de plus en plus complexe. Notre orateur évoque les étapes et les raisons qui ont amené un pays unitaire à adopter de grandes réformes de l'Etat.

- 1831 - La Constitution consacre un État, 9 provinces et environ 200 communes.
  Monsieur Faniel relève que le pouvoir est centralisé entre les mains d'une bourgeoisie essentiellement francophone qui est minoritaire et que le droit de vote est accordé selon un système censitaire réservé à 1% de privilégiés. Ce constat justifiera les revendications d'égalité civile et les revendications linguistiques et culturelles des néerlandophones.
- 1898 - Même valeur légale reconnue aux textes en français et en néerlandais.
- 1932 - Création de la première université flamande à Gent.
- 1967 - Édition de la Constitution en néerlandais.

Dans les années 60, les mouvements flamand et wallon vont être les moteurs des transformations du pays mais aussi faire apparaître la division des communautés sur les problèmes qui l'agitent : question royale, guerre scolaire, grandes grèves ... mais les divisions sont internes et partagent laïques et catholiques, patrons et travailleurs ... C'est ainsi que s'ouvre le chantier des réformes institutionnelles : détermination d'une "frontière linguistique", de "communes à facilités" dans la périphérie bruxelloise, d'un statut différent pour la communauté germanophone qui veut être reconnue comme la troisième Communauté linguistique du pays, scission linguistique de la famille politique chrétienne (CVP et PSC) et de l'Université catholique de Louvain (*"Walen buiten"*) éclatée entre Leuven et Louvain-la-Neuve ...

- 1970 - 1ère réforme de l'Etat : 3 Communautés culturelles et linguistiques (Francophone, Néerlandophone, Germanophone) s'ajoutent aux institutions existantes avec un système de protection linguistique adapté aux minorités (matières personnalisables) et à l'Etat (Chambre, Sénat, Conseil des Ministres).
- 1980 - 2ème réforme de l'Etat : ajout de 2 Régions dotées chacune d'un Exécutif (gouvernement) avec équipollence des lois et des décrets. Cette réforme conduit à une asymétrie : la Région et la Communauté flamande occupent le même ensemble territorial et cumulent deux budgets ce qui n'est pas le cas de la Communauté française distincte de la Région wallonne. La région de Bruxelles restera "au frigo" faute d'accord : capitale de la région flamande, elle est très majoritairement francophone. La Cour d'arbitrage (à présent Cour constitutionnelle), créée en 1983, tranche les litiges.
- 1988 - 3ème réforme de l'Etat : Communautarisation de l'enseignement - Régionalisation de certains secteurs nationaux (charbonnages, chantiers navals, ...) - Loi de pacification communautaire : 3 Communautés et 3 Régions (+ Région de Bruxelles Capitale). Monsieur Faniel relève que ce dernier accord a été obtenu en dehors des cénacles officiels pour correspondre aux aspirations du terrain.
- 1993 - 4ème réforme de l'Etat : elle consacre le caractère fédéral du pays doté à présent de

  - Autorité fédérale
  - 4 Parlements élus directement dans les entités fédérées
  - 10 provinces suite à la scission de la province de Brabant
  - Région et Communauté flamande
  - Région de Bruxelles Capitale (19 communes)
  - Région wallonne (262 communes dont 9 germanophones)
  - Communauté française
  - Communauté germanophone (9 communes)

  Monsieur Faniel souligne que, si la Communauté française a transféré certaines de ses compétences (la formation professionnelle par ex.) à la Région wallonne ou, à Bruxelles, à la COCOF (Commission Communautaire Francophone), c'est parce qu'elle ne dispose pas de ressources financières suffisantes mais aussi parce que les francophones ont mal négocié les lois de financement qui leur sont défavorables.

- 2000 - 5ème réforme de l'Etat : régionalisation de nouvelles compétences - autonomie fiscale des régions - refinancement des Communautés - meilleure représentation flamande

à Bruxelles - reste un abcès de fixation : la circonscription électorale de Bruxelles - Hal - Vilvoorde (BHV).

- 2011 - 6ème réforme de l'Etat : scission de BHV - importants transferts de compétences aux entités fédérées - révision de la loi spéciale de financement (moins favorable à la Wallonie).

Notre orateur constate l'éclatement des grands partis traditionnels qui abandonnent au fil du temps leur caractère unitaire pour s'ancrer dans leur communauté linguistique. Le Parlement se morcelle et, en 2009, les 6 grands partis traditionnels, en perte de vitesse, recueillent moins de 50% des suffrages. Ceci explique la lenteur et la difficulté de plus en plus grande de former un gouvernement fédéral.

Évolution socio-économique et éthique de la Belgique

La ligne de fracture n'est pas seulement institutionnelle, l'axe socio-économique et éthique ne peut être négligé. On est en effet passé d'une concertation sociale régulière et efficace à des relations sociales qui se cherchent, d'une Belgique blanche et de culture catholique à une société empreinte de diversité, d'une éthique conservatrice à une position de pointe en matière éthique (loi sur l'IVG en 1990), euthanasie (2002 pour les adultes et 2014 pour les mineurs), mariage pour tous en 2003 et adoption en 2006 ...

Les ondes de choc vécues dans la société ont généré également de grandes transformations : tueries du Brabant, affaire Dutroux, attentats (réforme de la Police, Conseil supérieur de la Justice, Conseil national de sécurité), scandale de la dioxine (création de l'AFSCA, agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire), fermeture des usines Renault (droit du travail), faillite de la Sabena (devenue Brussels Airlines), transformation des banques (Belfius) et récemment, création du Fonds des Blouses blanches …

Enfin, Monsieur Faniel souligne que des transformations urgentes font l'objet d'enjeux politiques indécis comme la transition énergétique ou la mobilité … et termine avec humour son exposé par une caricature de Kroll montrant le "brol" de la carte institutionnelle de la Belgique.

* * * * *

Questions - Réponses

- *Que penser des provinces ?* Passées de 9 à 10, leurs compétences ont évolué et si leur suppression est envisagée depuis le 19ème s, elle n'est pas d'actualité. Elles font partie intégrante du paysage institutionnel du pays et reprennent parfois des compétences attribuées aux communes (cours d'eau par ex.).
- *Le remplacement depuis 2015 de l'intitulé* "*Communauté française*" *par* "*Fédération Wallonie-Bruxelles*" *est-il légal ?* Ce changement a été décidé par le Parlement de la Communauté française dans le cadre de ses compétences internes ; il n'a donc pas de base constitutionnelle (elle serait refusée par la Flandre) mais sert de "coupole" aux projets communs des francophones des deux régions.
- *Est-il logique que les compétences en matière de santé soient réparties entre 9 ministres ?* En fait, on en a oublié une (COCOF), ils sont 10 et ce nombre résulte de la délégation du fédéral aux entités fédérées.
- *Comment voyez-vous l'évolution pour le pays ?* Plusieurs scénarios sont possibles entre les extrêmes que sont le séparatisme et le retour à l'unitarisme. On a pu constater, au fil du temps, l'augmentation des pouvoirs attribués aux régions et aux communautés et la diminution parallèle de ceux du fédéral. Toutefois, le système pourrait se recentrer en vertu d'un axe vert et de la pression des jeunes (loi climat), éléments fédérateurs nouveaux non négligeables mais qui restent, pour l'instant, purement théoriques. On

assiste aussi à un regroupement des familles de partis autour de thématiques communes : Groen et Ecolo travaillent de concert, MR et Open VLD sont sur la même longueur d'onde et le PTB, nouveau venu, se présente comme le seul parti unitaire. Enfin, on ne mesure pas encore les conséquences politiques de la gestion de la crise sanitaire : si le fédéralisme allemand a été à la hauteur, il a été catastrophique aux USA et la centralisation à la française n'a pas été non plus un succès !

Monsieur Faniel conclut que la démultiplication des institutions n'est pas le fond du problème, ce qui compte vraiment, c'est de définir un projet commun et le modèle de société dans lequel les Belges veulent vivre ensemble.